



**Chaire Desjardins
en développement
des petites collectivités**

**Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue**

**L'organisation de l'enseignement
de niveau primaire à Preissac**

Par
Mario Carrier
et Pierre Beaulieu



**L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU PRIMAIRE À PREISSAC**

par

Mario Carrier et Pierre Beaulieu

CHAIRE DESJARDINS EN DÉVELOPPEMENT
DES PETITES COLLECTIVITÉS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

JUIN 1999

Éditeur :

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Chaire Desjardins en développement des petites collectivités
445, boulevard de l'Université
Case postale 700
Rouyn-Noranda, Québec
J9X 5E4

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-920849-48-4

2^e trimestre

Toute reproduction, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, est interdite à moins d'une autorisation expresse des auteurs.

- Dans ce texte, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.

PRÉSENTATION

Les auteurs de cette étude sont Mario Carrier et Pierre Beaulieu. La direction de l'étude fut assumée par Mario Carrier, professeur au Département des sciences de la gestion à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et présentement directeur de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités à l'UQAT. Pierre Beaulieu y fut associé à titre d'agent de recherche pour la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités.

Cette recherche a été réalisée en 1993-1994 et elle a été financée par la municipalité de Preissac et la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités (UQAT).

Table des matières

1. Introduction	1
2. La démarche de recherche.....	3
3. La situation présente à Preissac.....	5
4. Croissance démographique et prévisions de clientèles	13
a) La croissance démographique	13
b) Les prévisions de clientèles.....	13
5. Les alternatives possibles	15
a) Le rejet du <i>statu quo</i>	15
b) Le recours à diverses mesures visant à accroître rapidement la clientèle scolaire dans le but de permettre une réouverture	16
c) La réouverture de l'école en ne tablant que sur la clientèle qui lui est <i>présentement acquise</i>	17
6. Recommandations	25
a) Recommandation 1	26
b) Recommandation 2	26
c) Recommandation 3	27
d) Recommandation 4	28
e) Recommandation 5	28
Bibliographie	29

Annexe 1	Rencontres et entrevues effectuées dans le cadre de l'étude	31
Annexe 2	Schéma de la municipalité de Preissac	33
Annexe 3	Compte rendu du groupe de discussion du secteur Sud de Preissac le mercredi 26 janvier 1994	35
Annexe 4	Compte rendu du groupe de discussion du secteur Nord de Preissac, le jeudi 27 janvier 1994	41
Annexe 5	Prévisions de clientèle scolaire à Preissac pour les années scolaires 1994-1995 à 1998-1999 inclusivement	47
Annexe 6	Prévisions de clientèle scolaire à Preissac pour les années scolaires 1994-1995 à 1998-1999 inclusivement selon les deux territoires de commission scolaire	49
Annexe 7	Rapport d'étude sur les écoles primaires et les classes multiprogrammes	51

1. Introduction

Invoquant, entre autres, l'insuffisance de ses effectifs scolaires, les autorités de la commission scolaire Harricana décident, au cours du printemps 1991, de fermer l'école primaire de Preissac et d'en révoquer l'acte d'établissement.¹ Les élèves de cette école fréquenteront désormais l'école primaire de Sainte-Gertrude.

Cette décision, que les citoyens de Preissac appréhendaient depuis quelques années, soulève de vives protestations et enclenche un vaste mouvement de mobilisation qui culmine avec une demande d'intervention adressée au ministre de l'Éducation, le boycottage de l'école de Sainte-Gertrude et une menace de boycottage des commerces de la région d'Amos. Les opposants se réclament d'une croissance démographique significative et soulignent l'importance primordiale de l'école dans le développement de leur collectivité.

Au début de l'été 1993, les autorités de la municipalité de Preissac demandent à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) de se pencher sur la question de l'organisation de l'enseignement de niveau primaire dans leur localité. Coïncidant avec la mise en place, au sein de cette institution, d'une Chaire en développement des petites collectivités, cette demande est rapidement agréée par l'université régionale.

Le présent document est le rapport de l'étude menée de septembre 1993 à février 1994, la majeure partie du travail s'étant toutefois déroulée au cours des mois de janvier et février 1994.

Cette étude s'inscrit à l'intérieur d'un projet de recherche plus vaste portant sur la problématique des écoles primaires dans les petites collectivités locales de l'Abitibi-Témiscamingue et dont les objectifs sont :

1. Commission scolaire Harricana, résolution CC-2501 du 21 mai 1991 relative à l'organisation scolaire 1991-1992 dans le secteur Preissac – Sainte-Gertrude-Manneville.

- D'analyser les facteurs qui contribuent actuellement à remettre en cause la survie des écoles primaires dans certaines collectivités locales de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- D'inscrire cette analyse dans une étude plus globale de la survie des petites écoles primaires au-delà de notre région ;
- D'examiner les alternatives à la fermeture des écoles primaires dans les petites collectivités locales, à commencer par celles de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Dans le cadre des trois premiers objectifs, de réaliser une étude spécifique sur le cas de la fermeture, effectuée il y a deux ans, de l'école primaire de la municipalité de Preissac ;
- De formuler des recommandations relatives :
 - à la problématique générale de la survie des écoles primaires dans les petites collectivités locales ;
 - à cette même problématique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;
 - à cette même problématique dans la municipalité de Preissac.

Les auteurs de cette étude sont Mario Carrier et Pierre Beaulieu. La direction en fut assumée par Mario Carrier, professeur au Département de l'administration et des sciences comptables de l'UQAT. Pierre Beaulieu y fut associé à titre d'agent de recherche. La révision de texte fut effectuée par Suzanne Ménard, le dessin par Joanne Pinard et la compilation des données par Julie-Anne Tessier.

Les auteurs de la présente étude remercient toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont collaboré à cette étude partiellement commanditée par la corporation municipale de Preissac.

2. La démarche de recherche

La présente étude s'appuie sur une recension des écrits les plus pertinents dont on retrouvera la liste dans la section *Bibliographie*, de même que sur de nombreuses rencontres et entrevues avec les principaux intervenants au dossier – parents, cadres scolaires, enseignants, autorités municipales, syndicats, fonctionnaires du ministère de l'Éducation, etc. – dont l'annexe 1 fait état de façon exhaustive. Elle s'appuie, de surcroît, sur le recensement municipal effectué en décembre 1993 et sur un questionnaire soumis à toutes les familles de la municipalité ayant des enfants d'âge préscolaire ou de niveau primaire.

3. La situation présente à Preissac

Dans la section qui suit, nous allons faire le point sur la situation en cours présentement à Preissac eu égard à la question de l'enseignement de niveau primaire. Nous nous appuyerons, pour ce faire, sur le recensement municipal de décembre 1993, sur les réponses des parents au questionnaire qui leur fut adressé et sur des discussions de groupe avec ces mêmes parents.

Si l'on s'en remet aux seules données du recensement municipal de décembre 1993, la municipalité de Preissac compte suffisamment d'enfants pour offrir l'enseignement de la première à la sixième année du primaire en classes multiprogrammes à deux niveaux comme c'est d'ailleurs présentement le cas, au sein de la même commission scolaire, à Saint-Nazaire-de-Berry qui compte une clientèle identique de 47 élèves.

Tableau 1
Nombre d'enfants de la municipalité de Preissac d'âge préscolaire, de maternelle et de niveau primaire, à la mi-décembre 1993

Préscolaire	60
Maternelle	8
Primaire 1	7
Primaire 2	4
Primaire 3	11
Primaire 4	9
Primaire 5	9
Primaire 6	7
Total	115

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

Or, l'école locale primaire de Preissac est fermée, depuis bientôt trois ans, et les enfants de niveau maternelle se retrouvent présentement dans cinq institutions différentes. Les écoles Sainte-Gertrude, Sainte-Thérèse et Saint-Joseph relèvent toutes de la commission scolaire Harricana, l'école Louis-Querbes, de la Commission scolaire de Malartic, l'Académie chrétienne étant une école *indépendante*.

Tableau 2
Écoles primaires fréquentées par les enfants de la municipalité de Preissac, à la mi-décembre 1993

	Sainte-Gertrude	Sainte-Thérèse	Saint-Joseph	Louis-Querbes	Académie chrétienne	Total
Maternelle	6			2		8
Primaire 1	4			3		7
Primaire 2	1			3		4
Primaire 3	3		1	6	1	11
Primaire 4	6	1		2		9
Primaire 5	6			3		9
Primaire 6	5			2		7
Total	31	1	1	21	1	55

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

La présente situation s'explique en faisant appel à des facteurs d'ordre administratif et sociohistorique.

Examinons d'abord les facteurs administratifs. Le territoire de la municipalité de Preissac est partagé entre deux commissions scolaires. La portion du territoire municipal située au nord du pont *Chez Tancrede* (voir le schéma de la municipalité en annexe 2) est sous la juridiction de la commission scolaire Haricana, celle qui se trouve au sud du pont étant sous la juridiction de la commission scolaire de Malartic. Si l'on s'en tient au seul

territoire de la commission scolaire Harricana, dont relève l'école de Preissac, la clientèle potentielle de l'école est plutôt de 38 élèves, de la première à la sixième année du primaire.

Tableau 3
 Nombre d'enfants de la municipalité de Preissac d'âge préscolaire,
 de maternelle et de niveau primaire selon les deux territoires de commission scolaire,
 à la mi-décembre 1993

	Saint-Joseph	C.S. Malartic	Total
Préscolaire	54	6	60
Maternelle	8		8
Primaire 1	6	1	7
Primaire 2	4		4
Primaire 3	7	4	11
Primaire 4	9		9
Primaire 5	6	3	9
Primaire 6	6	1	7
Total	100	15	115

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

Passons maintenant aux facteurs sociohistoriques. Le territoire de la municipalité de Preissac se scinde en deux secteurs distincts auxquels les citoyens font couramment référence : le secteur Nord qui comprend la totalité du territoire municipal situé au nord du chemin de la Montagne (voir le schéma de la municipalité en Annexe 2), le secteur Sud qui englobe tout le territoire sis au sud du chemin de la Montagne incluant ce même chemin. Plutôt agricole, surtout à l'origine, le secteur Nord est constitué du village initial et il abrite une population d'implantation généralement plus ancienne. Le secteur Sud, plutôt minier et touristique, s'est développé plus récemment. Il est surtout constitué de

résidants venus de l'extérieur, saisonniers à l'origine, qui s'y sont installés à demeure. Les deux noyaux, éloignés de 16 kilomètres, sont reliés par une route en mauvais état, ce qui ne contribue pas à rapprocher les mentalités. En outre, il semble qu'au cours des années se soient accumulés, de part et d'autre, une foule de griefs qui font qu'on se trouve en présence de deux réalités sociologiques et que le sentiment d'appartenance des résidants du secteur Sud à la municipalité de Preissac soit très ténu si ce n'est inexistant.

Au plan scolaire, cette division s'est traduite de la façon suivante : les enfants du secteur Nord furent traditionnellement scolarisés à l'école du village jusqu'à sa fermeture en 1991-1992 ; ceux du Sud, à quelques exceptions près, le furent plutôt à Cadillac pour ce qui est du primaire et à Malartic pour ce qui est du secondaire. Si cela va de soi pour ceux qui résident sur le territoire de la commission scolaire de Malartic qui gère ces deux écoles, il n'en va pas de même pour ceux qui relèvent plutôt de la commission scolaire Harricana. Aussi, cette situation fait-elle l'objet, depuis plus d'une quinzaine d'années, d'une entente tacite entre les deux entités administratives, entente qui ne fut formalisée que tout récemment, chacune semblant y trouver son compte. Ainsi, au cours de l'année scolaire 1993-1994, en vertu de cette entente, douze enfants des niveaux maternelle et primaire de la commission scolaire Harricana demeurant dans le secteur Sud sont confiés à l'école Louis-Querbes de Cadillac, sous la juridiction de la commission scolaire de Malartic.

En tenant compte de cette division entre les secteurs et d'une assez longue tradition de fréquentation scolaire, la clientèle scolaire potentielle de niveau primaire de l'école de Preissac, située dans le secteur Nord, est plutôt de 28 élèves.

Tableau 4

Nombre d'enfants de la municipalité de Preissac d'âge préscolaire, de maternelle et de niveau primaire selon les deux grands secteurs, à la mi-décembre 1993

	Secteur Nord	Secteur Sud	Total
Préscolaire	41	19	60
Maternelle	6	2	8
Primaire 1	4	3	7
Primaire 2	1	3	4
Primaire 3	5	6	11
Primaire 4	7	2	9
Primaire 5	6	3	9
Primaire 6	5	2	7
Total	75	40	115

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

De 47 élèves sur l'ensemble du territoire de la municipalité, à 38 sur le territoire de la commission scolaire Harricana, à 28 dans le secteur Nord, une ponction de 40 p. cent, voilà qui complique sérieusement les choses et explique peut-être la situation présente.

Voyons maintenant ce que pensent les parents qui vivent cette situation.

Nos sources ici sont de deux ordres. D'abord, des réunions tenues avec des parents des deux secteurs, ensuite, le questionnaire dont il a été fait mention précédemment.

Les deux réunions tenues sur le territoire de la municipalité, à l'instigation des chercheurs de l'UQAT,² l'une avec des parents du secteur Sud, l'autre avec des parents du secteur Nord, confirment pour l'essentiel la fracture sociologique dont nous avons fait état

2 . On trouvera le compte rendu détaillé de ces deux rencontres aux annexes 3 et 4 du présent rapport.

précédemment. Dans le secteur Sud, à une exception près, les parents présents se disent satisfaits de l'organisation scolaire prévalant depuis plusieurs années et en vertu de laquelle leurs enfants fréquentent l'école primaire de Cadillac. Advenant une réouverture de l'école de Preissac, quatre de ces parents affirment qu'ils n'y enverraient pas leurs enfants, un qu'il le ferait sans aucun doute et une dernière ne se prononçant pas.

Dans le secteur Nord, au contraire, tous les parents présents, à une exception près, dénoncent l'organisation scolaire actuelle en vertu de laquelle leurs enfants d'âge primaire sont scolarisés à Sainte-Gertrude. Le motif d'insatisfaction le plus souvent évoqué a trait au transport scolaire. Les parents sont unanimes à souhaiter la réouverture de l'école locale et mettent de l'avant certaines concessions auxquelles ils se disent disposés à consentir à cette fin : classes multiprogrammes, échange d'élèves, prestation d'une partie seulement des six niveaux du primaire.

Pour sa part, le questionnaire confirme lui aussi la division entre les deux secteurs de la municipalité de Preissac.³ Si, à la question « *Dans l'éventualité où l'école primaire de Preissac réouvrirait, seriez-vous d'accord pour envoyer vos enfants à cette école?* », 82 p. cent des réponses émanant du secteur Sud sont négatives, 95 p. cent de celles du Nord sont par ailleurs positives.

En 1992, le Conseil économique d'Amos-région inc. et le Comité d'aide au développement des collectivités publiaient, dans le cadre d'un projet d'intervention à Preissac, un rapport d'étape qui en arrivait au constat suivant et auquel nous ne pouvons que souscrire :

« Preissac se retrouve donc avec deux secteurs de développement ayant des vocations différentes (agricole et minière) reliés par une route en mauvais état. Cette situation a engendré des dédoublements de services municipaux, et des habitudes de déplacements différentes provoquant un manque de complicité entre

3 . Soixante-quatre questionnaires furent expédiés dans autant de foyers : 22 dans le secteur Sud et 42 dans le Nord. Cinquante réponses furent reçues pour un taux de réponse de 78 p. cent.

les résidents des deux secteurs et un manque de sentiment d'appartenance de Preissac-sud envers la MRC d'Abitibi. »⁴

En guise de résumé, disons que l'organisation scolaire en place présentement à Preissac semble convenir à presque tous les intervenants au dossier à l'exception d'une faction très importante des premiers intéressés. Elle convient parfaitement aux parents du secteur Sud qui apprécient que les transports scolaires vers Cadillac soient moins longs, la route plus sécuritaire et que l'école offre à leurs enfants des services variés et de qualité. Elle convient également à la commission scolaire de Malartic dont le directeur général ne dissimule pas que, sans l'apport des douze élèves que lui confie présentement la commission scolaire Harricana, l'organisation de l'enseignement à l'école Louis-Querbes serait plus précaire et qu'il faudrait peut-être recourir aux classes multiprogrammes. Elle sied vraisemblablement assez bien aux autorités de la commission scolaire Harricana – en dépit de certains tiraillements dont elles feraient volontiers l'économie – et, sans nul doute, à la population de Sainte-Gertrude qui se voit pourvue d'une école de secteur accueillant 133 élèves de la maternelle à la fin du primaire sans la moindre classe multiprogramme, un mode de regroupement qu'on s'efforce d'éviter autant que faire se peut au sein de cette commission scolaire. Est-il besoin de préciser que dans l'éventualité où Preissac rapatrierait ses 31 enfants, l'école de Sainte-Gertrude devrait probablement envisager de recourir aux classes multiprogrammes. La seule note discordante est celle que fait entendre de façon persistante une faction significative de la population, celle du secteur Nord qui s'inquiète de voir ses enfants scolarisés dans le village voisin et réclame, depuis bientôt trois ans, la réouverture de l'école primaire du village invoquant, entre autres choses, le développement économique et la croissance démographique que connaîtrait la municipalité. Cette faction de la population est, comme nous le signalons plus haut, la plus immédiatement concernée.

4 . CONSEIL ÉCONOMIQUE D'AMOS-RÉGION INC., COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS. *Projet d'intervention à Preissac*, rapport d'étape 1, 5 novembre 1992, p. 5

4. Croissance démographique et prévisions de clientèles

a) La croissance démographique

Revenons au tableau 1 du présent document et constituons deux cohortes de six ans chacune : la première, regroupant les enfants du préscolaire et de la maternelle, comprendra 68 individus ; la seconde, réunissant tous les enfants des six niveaux du primaire, comportera 47 individus. Il va de soi que la première cohorte constitue la relève de la seconde. Or, on constate qu'elle comprend 45 p. cent de plus d'individus. En se prêtant au même exercice uniquement avec les enfants du secteur Nord (tableau 4), on est en présence de deux cohortes de 47 et de 28 individus chacune, la hausse étant ici de 68 p. cent. Tout cela est à court terme, bien sûr, mais indique une tendance très nette. Tendance qu'on retrouve également dans les derniers recensements fédéraux, la population de Preissac y passant de 455 à 529 de 1985 à 1991, soit une hausse de 16,3 p. cent. Signalons qu'au cours de la même période, la population du Québec présentait une croissance de 5,6 p. cent, alors que la croissance de la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue était de 3,55 p. cent et que la MRC d'Abitibi connaissait une croissance démographique de 0,4 p. cent.

b) Les prévisions de clientèles

Sur la base de données recueillies dans le cadre du recensement municipal de décembre 1993, il est possible d'effectuer des prévisions de clientèles scolaires des niveaux maternelle et primaire jusqu'en 1998-1999 inclusivement, année où les enfants d'un an, au moment du recensement, accéderont à la maternelle. On retrouvera, en annexes 5 et 6, les prévisions de clientèles pour l'ensemble du territoire de la municipalité de même que celles qu'il est possible de faire selon les territoires de commission scolaire. Nous nous limiterons ici aux prévisions selon les deux grands secteurs puisque ce sont les seules qui correspondent à la réalité telle qu'elle se vit présentement à Preissac et qui, de ce fait, offrent un intérêt immédiat pour les fins de la présente étude.

Tableau 5
 Prévisions de clientèle scolaire de niveaux maternelle et primaire
 pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Preissac
 pour les années scolaires 1994-1995 à 1998-1999 inclusivement
 selon les deux grands secteurs

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999	
	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud
Maternelle	9	4	11	1	3	2	10	9	7	3
Primaire 1	6	2	9	4	11	1	3	2	10	9
Primaire 2	4	3	6	2	9	4	11	1	3	2
Primaire 3	1	3	4	3	6	2	9	4	11	1
Primaire 4	5	6	1	3	4	3	6	2	9	4
Primaire 5	7	2	5	6	1	3	4	3	6	2
Primaire 6	6	3	7	2	5	6	1	3	4	3
Total	38	23	43	21	39	21	44	24	50	24

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

On constate d'abord une hausse à peu près constante de la clientèle des six années du primaire du secteur Nord, celle-ci passant successivement de 29 à 32, 36, 34 et 43 élèves. De 1994-1995 à 1998-1999, l'accroissement est de 48 p. cent.

On constate ensuite que la clientèle scolaire des six niveaux du primaire du secteur Nord excédera 40 élèves en 1998-1999, seuil minimal que semble s'être fixé la commission scolaire Harricana pour maintenir une école primaire en milieu rural.

5. Les alternatives possibles

a) Le rejet du *statu quo*

Envisager des alternatives c'est, bien évidemment, rejeter le *statu quo*. Celui-ci nous apparaît indéfendable principalement pour deux raisons. La première tient au climat et à l'harmonie sociale. Il nous semble que le sentiment d'insatisfaction partagé par une faction significative de la population est suffisamment profond et généralisé pour qu'il y ait lieu de s'en inquiéter, d'autant plus que rien n'indique, bien au contraire, qu'il ait tendance à se résorber. L'organisation scolaire au sein de la municipalité de Preissac ne peut se réclamer du consensus minimal indispensable à la paix sociale. Les motifs à l'origine de cette insatisfaction, qui n'est pas exclusive à la population de Preissac, nous sont apparus particulièrement bien exprimés, dans le cadre d'un colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, par le directeur général d'une commission scolaire qui n'en néglige pas pour autant les considérations pédagogiques et administratives pertinentes :

« Il est clair qu'en l'absence d'école primaire, le développement de ces communautés et la consolidation des villages deviennent, à toutes fins utiles, des objectifs inaccessibles. Les résidents de ces villages sont parfaitement conscients que, sans école primaire, ils ne peuvent espérer attirer chez eux de jeunes couples ou des éléments de la population active qui seraient susceptibles de contribuer à revitaliser leur milieu. Dans un sens, ils ont parfaitement raison d'associer la disparition de leur école primaire au début d'un processus de dépérissement dont les conséquences néfastes sont bien connues. Qui plus est, priver une communauté de son école, c'est à toutes fins utiles la priver d'un outil essentiel de développement. Dans les communautés restreintes, autant dire dans les régions un tant soit peu marginales, l'école est une pièce maîtresse de tout un processus de prise en charge du milieu par le milieu.

Personnellement, je crois que nous devrions favoriser le maintien de l'école du quartier ou du village tant qu'il sera possible de garantir aux parents touchés des services pédagogiques de qualité tout en prenant en considération des balises administratives réalistes. (...)

Nous devons cependant admettre que le financement des écoles à faibles effectifs présente des contraintes de gestion très importantes pour les commissions scolaires touchées. En règle générale, les dépenses d'opération des petites écoles sont considérablement supérieures au budget alloué parce que le financement accordé aux commissions scolaires a pour base les effectifs scolaires, et ce particulièrement pour les activités liées à la pédagogie. »⁵

La seconde raison de notre opposition au *statu quo* tient à la croissance démographique et aux prévisions de clientèles qui en découlent. La croissance démographique de Preissac est significative et, dans l'hypothèse où la Commission scolaire conserverait ses exigences actuelles relatives au maintien des écoles primaires en milieu rural, l'école de Preissac se dirige inexorablement vers une réouverture en 1998-1999.

b) Le recours à diverses mesures visant à accroître rapidement la clientèle scolaire dans le but de permettre une réouverture

- La coercition à l'endroit des résidents du secteurs Sud

D'aucuns souhaiteraient que les parents relevant de la commission scolaire Harricana et habitant le secteur Sud soient contraints, advenant sa réouverture, d'envoyer leurs enfants à l'école de Preissac. Cette *solution* nous apparaît odieuse à sa face même et socialement inacceptable puisqu'elle susciterait, au Sud, le profond malaise qu'on déplore présentement au Nord. Elle serait, de surcroît, vraisemblablement inapplicable : la majorité des parents concernés ont clairement indiqué, advenant cette éventualité, qu'ils véhiculeraient eux-mêmes leurs enfants jusque sur le territoire de la commission scolaire de Malartic, et le directeur général de cette commission scolaire n'a pas dissimulé qu'il leur assurerait, de là, le transport jusqu'à Cadillac.⁶

5. Actes du colloque *Grandir parmi les grands*, Colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, intervention de Laval Morin, directeur général, commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia, gouvernement du Québec, 1^{er} trimestre 1993, p. 22-23.

6. Entrevue avec Robert Paquin, directeur général, commission scolaire de Malartic, à Malartic, le 4 février 1994.

- **La modification des limites territoriales des commissions scolaires**

Déjà envisagée, cette solution a fait l'objet d'un avis défavorable du ministère de l'Éducation. En outre, aux dires de son directeur général, jamais la commission scolaire de Malartic ne consentira à céder une parcelle de son territoire. Quoiqu'il en soit, cette solution nous apparaît sans intérêt dans la mesure où, quel que soit le découpage territorial retenu, il ne change strictement rien à la réalité sociologique comme en témoigne éloquemment la scission Nord-Sud au sein du territoire actuel de la commission scolaire Harricana.

- **L'échange d'élèves avec des localités voisines**

Sainte-Gertrude est la seule localité avec laquelle un échange d'élèves pourrait être envisagé, surtout dans sa partie sud. Il est cependant extrêmement douteux, compte tenu de la présence dans leur milieu d'une école de secteur, que les parents de Sainte-Gertrude consentent à confier une partie de leurs enfants à l'école de Preissac, ce que confirme d'ailleurs le directeur général de la commission scolaire Harricana lorsqu'il constate qu'il n'y a pas de volonté à cet effet dans le milieu de Sainte-Gertrude. Quoiqu'il en soit, cette solution n'est au mieux qu'une demi solution plus ou moins satisfaisante.

c) La réouverture de l'école en ne tablant que sur la clientèle qui lui est *présentement acquise*

Cette clientèle *présentement acquise* à l'école de Preissac, comme on l'a vu précédemment, c'est essentiellement celle du secteur Nord. Il s'agit là d'un strict minimum, quoique solide. S'y référer de façon exclusive, comme nous le faisons, c'est refuser de s'en remettre à des clientèles plus ou moins hypothétiques et fluides.

Au tableau 5, on constate que cette clientèle, pour ce qui est de la maternelle et des six niveaux du primaire, passe de 38 enfants en 1994-1995 à 50 en 1998-1999. Est-il réaliste, sachant toutefois qu'elle est en progression constante, d'envisager d'offrir la maternelle et les six niveaux du primaire à une clientèle de 38 enfants, en septembre 1994 ?

Laissons momentanément cette question en suspens – nous y reviendrons un peu plus loin – et essayons de replacer le *cas* de Preissac dans l'ensemble du Québec d'aujourd'hui.

Ce *cas*, on s'en doute, n'est pas exceptionnel. On retrouve à des centaines d'exemplaires, au Québec, des situations similaires où le déclin démographique, l'étalement urbain conjugués à une crise des finances publiques confrontent les autorités scolaires et les populations en général à des décisions déchirantes quant à l'avenir de l'école du village ou du quartier. Si bien qu'en octobre 1992, se tenait, à Québec, un important colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes⁷ au cours duquel fut rendue publique une étude sur les écoles primaires et les classes multiprogrammes.⁸ Que ressort-il de cette étude qui puisse nous aider à répondre à la question que nous soulevions précédemment ?⁹

La classe multiprogramme y est définie comme « *une classe réunissant sous l'autorité d'un seul enseignant, dans les mêmes conditions de lieu et d'horaire, des élèves inscrits à des programmes d'études correspondant à des classes (échelon du programme) différentes* ». La petite école y est définie comme celle qui accueille moins de 100 élèves.

- **Les petites écoles**

Au Québec, en 1991-1992, 13,4 p. cent des écoles primaires comptent moins de 100 élèves. Ces écoles accueillent 2,7 p. cent de l'ensemble de la clientèle du primaire. La moyenne par école est de 54 élèves. Les trois quarts (74 p. cent) de ces écoles offrent les six niveaux du primaire. En Abitibi-Témiscamingue, 16,7 p. cent des écoles primaires comptent moins de 100 élèves.

7. *Grandir parmi les grands*, colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, Québec, 8, 9 et 10 octobre 1992.

8. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rapport d'étude sur les écoles primaires et les classes multiprogrammes*, septembre 1992, 37 p.

- **Les classes multiprogrammes**

Le tiers (32,6 p. cent) des écoles primaires du Québec comptent au moins une classe multiprogramme. Les classes multiprogrammes accueillent 6,2 p. cent de l'ensemble de la clientèle scolaire de niveau primaire. En Abitibi-Témiscamingue, 24,4 p. cent des écoles primaires ont des classes multiprogrammes. Dans l'ensemble du Québec, les pourcentages régionaux vont de 77 en Gaspésie – Bas-Saint-Laurent – Îles-de-la-Madeleine à 18,7 dans la région de Montréal.

- **Petites écoles et classes multiprogrammes**

73,8 p. cent des petites écoles offrant les six niveaux du primaire ont des classes multiprogrammes, lesquelles accueillent 60,6 p. cent de l'ensemble de la clientèle totale de ces petites écoles.

- **La réussite des élèves selon le type d'école fréquentée**

La réussite est estimée ici au moyen du pourcentage des élèves dans une école qui ont doublé une année. L'étude conclut que :

« De manière générale, le pourcentage des doubleurs est légèrement supérieur dans les écoles de moins de 250 élèves comparativement au pourcentage des doubleurs dans les écoles plus grandes. Par ailleurs, à tailles d'écoles égales, les écoles ayant une proportion importante (50 p. cent et plus) d'élèves dans des classes multiprogrammes ont un pourcentage des doubleurs légèrement inférieur à celui des écoles n'ayant pas de classes multiprogrammes. »¹⁰

Voilà donc pour cette étude du ministère de l'Éducation. La seule autre étude récente et d'envergure que nous connaissions sur ce même sujet est celle qu'a menée l'Association

9. On ne retrouvera ici que les très grandes lignes de cette étude et ses conclusions les plus pertinentes à notre propos. Le lecteur trouvera en annexe 7 un résumé plus complet.

10. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *op.cit.*, p. 24.

canadienne d'éducation¹¹ et dont la conclusion générale est que les classes multiprogrammes ne constituent pas un phénomène anachronique, bien au contraire :

« Les classes multiprogrammes sont ici pour de bon. Ce n'est pas une question de nécessité administrative ni de solution à court terme, encore moins d'un retour à l'école de rang. Le nombre de classes multiprogrammes a augmenté considérablement dans les conseils scolaires de tout genre, particulièrement ceux des milieux urbains et ceux qui comptent moins de 200 classes. Une classe sur sept est une classe multiprogramme et un élève sur cinq environ fréquente une telle classe. Et ce sont là des chiffres modérés. Le message est clair : les éducateurs doivent accorder autant d'attention aux classes multiprogrammes qu'aux classes ordinaires. Ce qui signifie qu'ils doivent attacher beaucoup d'importance à l'approche pédagogique, la composition et l'organisation de ces classes, la création de programmes et de matériel didactique différents, et la possibilité de réduire la charge de travail du personnel enseignant. »¹²

En outre, cette étude répond à la question que tous se posent, avec raison d'ailleurs, à l'endroit des classes multiprogrammes :

« (...) Est-ce que les enfants reçoivent un enseignement aussi bon en classe multiprogramme qu'en classe ordinaire ? La réponse est « oui ». (...) À propos du développement psychosocial des élèves en classe multiprogramme, plus de 80 p. cent des sujets (personnel enseignant et direction d'école) affirment que le rendement de ces élèves, pour les dix caractéristiques¹³ les plus courantes, est aussi bon sinon meilleur que celui des élèves de classes ordinaires. Plus de 85 p. cent de ces sujets estiment que les élèves de classes multiprogrammes sont aussi développés sinon mieux au plan cognitif que ceux des classes ordinaires, dans les quatre matières mentionnées dans le questionnaire. »¹⁴

11. *Les classes multiprogrammes, le mythe et la réalité*, rapport de l'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION, 1991, 50 p.

12. *Ibid.*, p. 1

13. Ce sont l'autonomie, la fiabilité, la confiance en soi, la responsabilité, la collaboration, l'image de soi, les relations interpersonnelles, le fonctionnement social, les habitudes de travail et l'attitude envers l'école.

14. Ce sont les mathématiques, les langues, les sciences et les sciences humaines.

Dans les circonstances, il n'est peut-être pas étonnant d'entendre un directeur général de commission scolaire proclamer bien haut sa foi et son espérance dans les classes multiprogrammes :

« (...) Je suis en mesure d'affirmer aujourd'hui qu'une des seules options qu'il reste aux commissions scolaires est de se tourner de plus en plus vers les classes multiprogrammes, non pas comme pis-aller, mais comme solution valable à un problème auquel nous faisons tous face, c'est-à-dire la décroissance à la fois des effectifs et des ressources en éducation et la nécessité de faire des choix quant à l'affectation des ressources. »¹⁵

Au terme de ce long mais nécessaire détour, revenons maintenant chez nous.

Il est clair que les autorités de la commission scolaire Harricana – et c'est leur droit le plus strict – ne voient pas la classe multiprogramme comme *une solution valable*, mais bien plutôt comme un pis-aller auquel on a recours quand on n'a vraiment pas d'autre alternative.¹⁶ L'école de Saint-Nazaire-de-Berry est la seule, au sein de cette commission scolaire, comptant des classes multiprogrammes, en 1993-1994. Comme le dira le directeur général de la commission scolaire en parlant des classes multiprogrammes : *« On n'est pas contre. Tant qu'on peut l'éviter, on l'évite. Quand on est rendu là, on avise. Mais on sait que c'est difficile. C'est pourquoi on essaie de les éviter. »¹⁷*

Au sein du corps enseignant régional semble s'être constitué un consensus que le président du syndicat résume à peu près dans ces termes : *« Nous sommes d'accord avec*

15. Actes du colloque *Grandir parmi les grands*, colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, intervention d'André Pelletier, directeur général, commission scolaire Samuel-de-Champlain, gouvernement du Québec, 1^{er} trimestre 1993, p. 34.

16. L'un des considérants de la résolution CC-2501-91 de la commission scolaire Harricana relative à l'organisation scolaire 1991-1992 pour le secteur Preissac – Sainte-Gertrude-Manneville, résolution à l'origine de la fermeture de l'école de Preissac. Il se lit ainsi : *« Considérant l'orientation pédagogique de la commission scolaire Harricana qui est de favoriser la formation de classes à degré unique ; »*

17. Entrevue avec Rodolphe Corriveau, directeur général, commission scolaire Harricana, à Amos, le 9 février 1994.

la formule des classes multiprogrammes sous réserve qu'elles ne comprennent pas plus de deux niveaux. »¹⁸

Quant aux parents de Preissac à qui nous avons posé la question : « *Dans l'éventualité d'une réouverture de l'école primaire de Preissac, possiblement qu'il y aurait des classes multiprogrammes (ex. : 1^{re} et 2^e années ensemble, 3^e et 4^e années ensemble, etc.) ; dans ces conditions, accepteriez-vous d'envoyer vos enfants à cette école ?* », les réponses positives sont de l'ordre de 77 p. cent pour les deux secteurs – les parents du secteur Sud rejetant majoritairement cette formule – et de 89 p. cent pour le seul secteur Nord.

Revenons maintenant à la question que nous avons laissée en suspens : Est-il réaliste, sachant toutefois qu'elle est en progression constante, d'envisager d'offrir la maternelle et les six niveaux du primaire à une clientèle de 38 enfants ?

Voyons, advenant sa réouverture, comment se présenterait l'école de Preissac en septembre 1994 avec ses 38 élèves. La clientèle étant très réduite, la formation de classes à degré unique est bien évidemment exclue. Reste donc la classe multiprogramme. En y recourant, on en arrive à l'organisation suivante : 9 enfants en maternelle, 10 en 1^{re}-2^e, 6 en 3^e-4^e et 13 en 5^e-6^e ou 9 enfants en maternelle, 11 en 1^{re}-2^e-3^e et 18 en 4^e-5^e-6^e. Une mise au point s'impose toutefois ici.

L'ensemble de ce qui a été dit jusqu'ici sur les classes multiprogrammes visait essentiellement des classes à deux niveaux. L'étude du ministère de l'Éducation évoquée précédemment porte sur des classes multiprogrammes à deux niveaux dans une proportion d'environ 95 p. cent, seulement 5 p. cent environ des classes inventoriées comportant trois niveaux ou plus. Il est de notoriété publique que l'adhésion des enseignants à la formule des classes multiprogrammes fond comme neige au soleil lorsqu'on passe de deux à trois niveaux. Là-dessus, le président du Syndicat des enseignants est formel : un troisième niveau pourrait détériorer sérieusement les conditions de travail des enseignants. Enfin, il n'est pas certain que la formule de la classe multiprogramme aurait

18. Entrevue avec Marcel Leroux, président du Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue, à Rouyn-Noranda, le 7 janvier 1994.

recueilli l'appui de 89 p. cent des parents du secteur Nord si les exemples soumis avec la question avaient été de classes de trois niveaux. La position de la commission scolaire Harricana sur ce modèle de regroupement est sans équivoque si l'on s'en remet aux propos de son directeur général : « *C'est une structure qu'on ne veut pas encourager. C'est difficile pour les élèves et pour les enseignants. On ne veut pas retourner aux années 1940. C'est non rentable pour les enfants : ça manque de leadership, c'est dangereux et c'est antipédagogique. Il y a un mot d'ordre qui devient provincial à propos des classes multiprogrammes : jamais plus de deux niveaux.* »¹⁹

Ceci étant dit, il se trouve des experts pour penser que la formule des classes multiprogrammes à trois niveaux est viable à certaines conditions. À commencer par Jeanne Maheux,²⁰ l'une des spécialistes québécoises de la question qui émet l'avis suivant :

« La classe multiprogramme à trois niveaux au primaire m'apparaît viable dans la mesure où il y a aménagement des programmes. Il importe à cette fin que l'enseignement, avec le soutien du conseiller pédagogique, puisse sortir du carcan de l'organisation des apprentissages sur une base annuelle et qu'il fonctionne par cycle de trois ans en intégrant les matières. Elle est viable, en outre, sous réserve que soit maintenue une forme de soutien spécialisé pour les enfants en sérieuse difficulté d'apprentissage ou handicapés physiques majeurs.

*Quant au nombre d'élèves qu'on peut accueillir avec succès dans des classes multiprogrammes à trois niveaux, les recherches américaines menées sur la question tendent à démontrer que ce qui importe le plus ce n'est pas le nombre – à l'intérieur de limites raisonnables, bien entendu – mais l'organisation de la classe. »*²¹

Nous avons tenté, dans le cadre de la présente étude, de faire le point sur la recherche en cours sur les classes multiprogrammes. Nous avons repéré un mémoire de maîtrise en

19. Entrevue avec Rodolphe Corriveau, directeur général, commission scolaire Harricana, à Amos, le 9 février 1994.

20. Jeanne Maheux est directrice des études du premier cycle à la Télé-université. Elle s'intéresse à la question des petites écoles depuis près d'une vingtaine d'années.

21. Entrevue téléphonique avec Jeanne Maheux, le 22 février 1994.

cours de rédaction sur ce sujet à l'Université du Québec à Rimouski. L'auteure, Aline Bérubé, est directrice de trois petites écoles à la commission scolaire de Témiscouata et son mémoire porte sur la perception des parents face aux classes multiprogrammes. Elle nous souligne qu'un certain nombre de classes multiprogrammes au sein de la commission scolaire comportent trois divisions. Pour contrer la fermeture des petites écoles et le dépérissement social et économique qu'elle occasionne, Aline Bérubé est d'avis que la classe multiprogramme à trois niveaux est *la solution de l'avenir*²² à condition de repenser la manière d'enseigner.

Que se dégage-t-il de ces témoignages relatifs à la classe multiprogramme à trois niveaux ? Essentiellement, qu'elle est viable à condition de modifier la manière d'enseigner.

22. Entrevue téléphonique avec Aline Bérubé, le 24 février 1994.

6. Recommandations

Au cours des derniers mois, à la demande du conseil municipal de Preissac, nous avons étudié la question de l'organisation de l'enseignement de niveau primaire dans cette localité, privée, depuis bientôt trois ans, de son école primaire. À cette fin, nous avons rencontré des représentants de toutes les instances concernées : parents, enseignants, administrateurs scolaires, syndicats, autorités municipales, fonctionnaires du ministère de l'Éducation, etc. ; nous avons consulté des spécialistes et recensé les écrits les plus pertinents.

L'organisation de l'enseignement de niveau primaire, dans cette localité, soulève de nombreuses difficultés que nous avons évoquées tout au long du présent rapport, et nous pouvons comprendre que l'organisation actuelle de l'enseignement de niveau primaire dans l'ensemble du secteur Preissac–Sainte-Gertruce-Manneville s'avère globalement satisfaisante pour les autorités de la commission scolaire Harricana. Il demeure cependant que ce modèle d'organisation répugne profondément à une faction importante de la population au bénéfice de laquelle il fut mis en place. Il nous semble y avoir là amplement matière à une remise en question.

Nous estimons qu'il est possible de rouvrir l'école primaire de Preissac afin de desservir le secteur Nord de cette localité, le seul qui, pour le moment du moins, s'identifie à cette institution et lui manifeste un attachement indéfectible. Cette réouverture s'avérera un succès dans la mesure où la communauté prendra son école en main pour contrer les forces centrifuges qu'exercent les localités voisines et qui pourraient la mettre en péril.

Le problème de l'école de Preissac se trouve gravement amplifié du fait d'une division entre deux *secteurs* de la municipalité qui se perçoivent comme deux entités municipales différentes. Il ne fait pas de doute que l'organisation scolaire serait singulièrement simplifiée advenant une réconciliation municipale dont l'ensemble de la vie collective – et non uniquement sa composante scolaire – bénéficierait très largement.

De même, nous voyons mal comment les mesures préconisées ici pourraient réussir si les autorités de la commission scolaire Harricana n'y adhèrent pas et si elles n'y investissent pas les efforts requis.

a) Recommandation 1

Nous recommandons la réouverture de l'école primaire de Preissac parce que l'organisation scolaire en place depuis bientôt trois ans n'est pas parvenue, bien au contraire, à susciter l'adhésion d'une partie importante de la population de Preissac et que le climat social s'en trouve gravement perturbé, parce que la croissance démographique et les prévisions de clientèle plaident en faveur d'une telle mesure et parce que nous la croyons viable.

Nous estimons que cette réouverture, pour contrer les effets que la désaffectation des trois dernières années pourrait avoir sur sa clientèle, doit se faire avec un souci constant de revalorisation de l'institution. Ceci implique, entre autres choses, qu'on y retrouve tous les services qu'il est normal de retrouver dans une petite école primaire et que tous les efforts soient consentis dans le but d'en faire une école attrayante dont aussi bien les élèves que les enseignants ou les parents seront, à juste titre, fiers. Cette revalorisation suppose, en outre, que l'avenir de l'institution ne saurait être constamment remis en cause. À notre avis, la stabilité de l'institution fait partie intégrante de sa revalorisation.

b) Recommandation 2

Nous recommandons que la municipalité de Preissac s'implique dans la gestion de l'école au plan financier et à celui de la gérance proprement dite de l'immeuble. Ceci, quant à nous, est une condition *sine qua non* à toute réouverture.

Le ratio maîtres-élèves au primaire au sein de la commission scolaire Harricana étant de 1/17,5 environ, il y a tout lieu de prévoir que l'ouverture de l'école, dans les conditions évoquées ici, du fait d'une clientèle relativement restreinte quoique en progression constante au cours des années à venir, drainerait des ressources plus considérables *per capita* que ce n'est le cas pour l'ensemble de la commission au point où l'équité risque d'être compromise. Aussi, croyons-nous que la réouverture de l'école devrait être condi-

tionnelle à une contribution du milieu dans le but de corriger cette situation. Outre la simple question de l'équité, ce serait là une façon pour le milieu de faire la preuve, à qui en douterait toujours, du sérieux de ses revendications et de sa détermination. Nous croyons qu'il devrait incomber aux autorités municipales de Preissac de négocier cet aspect de la réouverture de l'école avec les autorités de la commission scolaire Harricana. Cette contribution du milieu devrait être renégociée chaque année en fonction, entre autres choses, de l'évolution de la clientèle scolaire.

Pour ce qui est de la gérance de l'immeuble, nous croyons que les autorités municipales devraient se faire les promoteurs et les maîtres d'œuvre d'une utilisation mixte et communautaire de l'immeuble dans le sens où le préconise la Fédération des comités de parents de la province de Québec, ce qui « *permettrait de répartir les coûts d'entretien (chauffage, électricité, réparations, entretien ménager, assurances, etc.) et même les coûts d'équipement (bibliothèque, équipements sportifs, ameublement, etc.) entre plusieurs utilisateurs éventuels, tels que conseils municipaux, organismes paroissiaux, services de loisirs, clubs sociaux, caisses populaires, etc., tout en conservant les espaces requis pour l'enseignement.* »²³

Nous pensons que l'implication municipale pourrait aller jusqu'à l'achat de l'école par la municipalité qui assumerait l'entière responsabilité de l'immeuble et, vraisemblablement, de certaines fonctions telles le secrétariat, la surveillance, etc.

c) Recommandation 3

Nous recommandons que le regroupement des élèves au sein de l'école se fasse au sein de classes multiprogrammes à trois niveaux et qu'une attention particulière soit apportée au recrutement des enseignants, au soutien pédagogique qui leur sera apporté et au matériel didactique qui sera mis à leur disposition.

23. FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. *Les petites écoles*, mai 1992, 10 p.

Les avis relatifs à la viabilité de la formule des classes multiprogrammes à trois niveaux nous semblent suffisamment autorisés. Nous n'en sommes pas moins très conscients du fait que la formule, injustement discréditée, devra faire l'objet d'un marketing vigoureux et efficace auprès de tous les intervenants. Retenons, entre autres, de ces avis, que la formule nécessite un réaménagement des programmes, un matériel didactique approprié et une toute nouvelle manière d'enseigner. Ajoutons qu'il importe au plus haut point que l'enseignant veuille travailler dans ce contexte, qu'il s'y sente à l'aise et qu'il soit soutenu. Enfin, il va de soi que l'application du modèle de regroupement en classe multiprogramme devra se faire flexible en fonction, notamment, de l'évolution de la clientèle scolaire.

d) Recommandation 4

Nous recommandons que l'école relève d'un comité de gestion constitué de représentants de la commission scolaire et de la municipalité à qui s'ajouteront d'autres partenaires au gré de l'évolution du dossier. Ce comité de gestion comportera un sous comité pédagogique regroupant des représentants de la commission scolaire, de la municipalité, des enseignants et de leur syndicat, des parents et du Département d'éducation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

e) Recommandation 5

Nous recommandons que la réouverture de l'école primaire de Preissac fasse l'objet d'un projet pilote de cinq ans afin que, suivie de près et évaluée systématiquement, l'expérience puisse inspirer bon nombre d'autres localités, de la région ou d'ailleurs, qui, au cours des années qui viennent, seront confrontées à des difficultés analogues. Ce projet devrait être supervisé par le sous comité de gestion pédagogique dont il est fait mention à la recommandation précédente.

Bibliographie

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA. extrait du livre des délibérations, résolution CC-2501-91, *Organisation scolaire 1991-1992, secteur Preissac-Sainte-Gertrude-Manneville*, 2 p.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA. *Population scolaire 1993-1994*, statistiques officielles au 30 septembre 1993, 5 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE D'AMOS-RÉGION INC., COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS. *Projet d'intervention à Preissac*, rapport d'étape 1, 5 novembre 1992, 33 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE D'AMOS-RÉGION INC., COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS. *Projet d'intervention à Preissac*, rapport d'étape 3 : Stratégies de développement et plan d'action, 2 février 1993, 13 p.

Dossier constitué par la municipalité de Preissac intitulé : *École Saint-Paul, Preissac*, 5-10-92, 78 p.

Étude des problèmes reliés à l'organisation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population, Nord-Ouest québécois, rapport du Comité de l'éducation, juin 1975, 192 p.

FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC. *Les petites écoles*, mai 1992, 10 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Actes du colloque « Grandir parmi les grands »*, colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, 1^{er} trimestre 1993, 207 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rapport d'étude sur les écoles primaires et les classes multiprogrammes*, septembre 1992, 37 p.

Les classes multiprogrammes, le mythe et la réalité, rapport de l'Association canadienne d'éducation, 1991, 50 p.

MAHEUX, Jeanne. *Les petites écoles*, conférence prononcée lors du colloque sur les petites écoles tenue à Tadoussac, les 14, 15 et 16 octobre 1987, 36 p.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'UNGAVA ET DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Évolution de la clientèle des petites écoles de 1989-1990 à 1993-1994*, 8 p.

Annexes



Annexe 1

Rencontres et entrevues effectuées dans le cadre de l'étude

1. Rencontres et entrevues

- Les membres du conseil municipal de Preissac, à Preissac, le 15 février 1994.
- Un groupe de cinq enseignants en classes multiprogrammes de la commission scolaire Rouyn-Noranda, à Rouyn-Noranda, le 14 janvier 1994.
- Marcel Leroux, président du Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue, à Rouyn-Noranda, le 7 janvier 1994.
- Martial Gaudet, responsable du préscolaire, du primaire et de l'adaptation scolaire au bureau régional du ministère de l'Éducation du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à Rouyn-Noranda, le 17 février 1994.
- Oliva Carrier, directeur régional du ministère de l'Éducation du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à Rouyn-Noranda, le 9 septembre 1983.
- Rodolphe Corriveau, directeur général, commission scolaire Harricana, à Amos, les 9 août et 20 décembre 1993 et le 9 février 1994. Rémy Bélanger, directeur des services éducatifs de la commission scolaire Harricana, assistait aux rencontres des 20 décembre 1993 et 9 février 1994.
- Michel Dubuc, commissaire à la commission scolaire Harricana, le 26 octobre 1993.
- Robert Paquin, directeur général, commission scolaire de Malartic, à Malartic, le 4 février 1994.
- Paul Veilleux, président de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue, à Val-d'Or, le 20 décembre 1993.

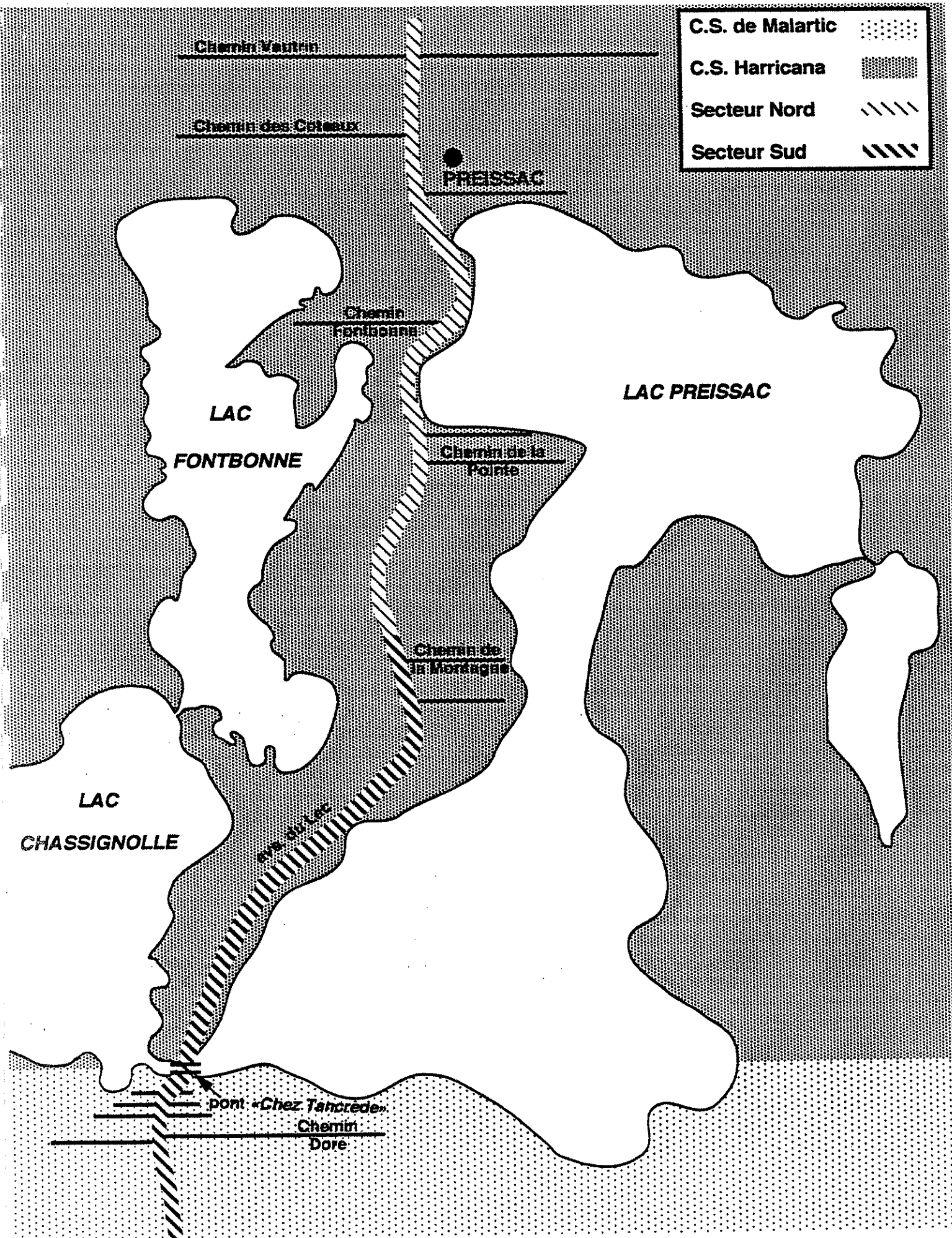
- Denis Dufour, directeur général, municipalité de Preissac, à quelques reprises en janvier et février 1994 à Preissac et Rouyn-Noranda.
- Laurent Saint-Cyr, conseiller municipal, municipalité de Preissac, à quelques reprises en janvier et février 1994 à Preissac et à Rouyn-Noranda.

2. Entrevues téléphoniques

- Jeanne Maheux, directrice des études de premier cycle à la Télé-université, les 6 janvier et 22 février 1994.
- Aline Bérubé, directrice d'école, commission scolaire de Témiscouata, le 24 février 1994.

Annexe 2

Schéma de la municipalité de Preissac



C.S. de Malartic	
C.S. Harricana	
Secteur Nord	
Secteur Sud	

Chemin Vautrin

Chemin des Coteaux

PREISSAC

Chemin Fontbonne

LAC FONTBONNE

LAC PREISSAC

Chemin de la Pointe

Chemin de la Montagne

LAC CHASSIGNOLLE

Ave de Lac

pont «Chez Tancrede»

Chemin Dore

Annexe 3

Compte rendu du groupe de discussion du secteur Sud de Preissac le mercredi 26 janvier 1994

La réunion débute vers 19 heures.

1. Participation

Les parents présents sont :

- Nicole Houde ; deux enfants en 3^e et 6^e années à Cadillac
- Mariette Fortin ; deux enfants en 3^e et 5^e années à Cadillac
- M. et madame Walter Rancourt ; un enfant en 2^e année à Cadillac
- Lise Tancrède ; deux enfants en 2^e et 4^e années à Cadillac
- Nathalie Perrier ; un enfant en 1^{re} année à Cadillac
- Roger Saint-Pierre ; un enfant en 4^e année à Cadillac

Au total six familles sont représentées par sept parents, totalisant neuf enfants de niveau primaire fréquentant tous l'école de Cadillac.

Participent également à la rencontre à titre d'observateurs :

- deux représentants des commissions scolaires :
 - Monique Baribeau, commission scolaire de Malartic,
 - Ghislain Meunier, commission scolaire Harricana.
- deux représentants de la municipalité de Preissac :
 - Denis Dufour, directeur général,
 - Laurent Saint-Cyr, conseiller municipal.

- un représentant du syndicat des enseignants :
 - Jocelyn Carrier.

Les représentants de l'UQAT, qui sont à l'origine de cette rencontre, sont Mario Carrier, responsable de la recherche et animateur de la rencontre et Pierre Beaulieu, agent de recherche et secrétaire de la rencontre.

2. Déroulement

L'animateur introduit brièvement le sujet, précise le but de la rencontre qui consiste essentiellement à recueillir le point de vue des parents, explique l'implication de l'UQAT dans le dossier de l'enseignement primaire à Preissac et demande ensuite aux parents de préciser leurs attentes à l'endroit de la rencontre et de faire part de leur évaluation de l'organisation scolaire actuelle au niveau primaire.

D'un premier tour de table, il ressort très clairement que tous les parents, à l'exception d'un seul, sont satisfaits de l'organisation présente en vertu de laquelle leurs enfants fréquentent l'école primaire de Cadillac. L'argument qui ressort le plus clairement et que la plupart invoquent spontanément est celui des transports : la route vers Cadillac est moins longue, plus sécuritaire. Quelques parents ajoutent qu'à leur avis, il y a davantage de services à Cadillac. Une mère ajoute : « *La qualité des services pédagogiques, c'est très important.* » D'autres précisent que leurs enfants se sont fait des amis à Cadillac et laissent entendre qu'il pourrait être dommageable de les en séparer. Deux parents font part de leurs craintes à l'endroit des classes multiprogrammes dont l'enseignement serait de moins bonne qualité. Une mère précise qu'elle trouve regrettable que l'école de Preissac soit fermée ; elle en souhaite la réouverture, mais n'y enverrait pas ses enfants. De ces premières interventions, il ressort clairement que les résidents du secteur du Pont n'ont pas le sentiment d'appartenir à Preissac où on ne trouverait rien alors que Cadillac offrirait un large éventail de services entre autres récréatifs. Ce sentiment de non appartenance des résidents du secteur du Pont se précisera, s'amplifiera même au fur et à mesure que progressera la rencontre. En outre,

il ressort que la fréquentation de l'école de Cadillac par les enfants du secteur du Pont date de plusieurs années.

Plutôt paradoxalement, le seul parent dissident invoque d'abord et avant tout la question des transports qui seraient plus déficients vers Cadillac que vers Sainte-Gertrude. Il ne cache pas, même s'il recourt à des précautions oratoires pour l'affirmer, qu'il souhaite la réouverture de l'école de Preissac. Il dit comprendre que les autres parents présents préfèrent Cadillac. Pour sa part, il opte pour Preissac essentiellement, semble-t-il, parce qu'il réside plus près du village que les gens du secteur du Pont.

Une mère, ayant initialement fait part de sa ferme opposition à l'idée d'envoyer ses enfants à l'école primaire de Preissac advenant sa réouverture, intervient spontanément pour dire qu'elle serait prête à reconsidérer sa position si on pouvait lui garantir :

- la stabilité de l'organisation (i.e. que l'école ne soit pas de nouveau fermée dans un an ou deux) ;
- que tous les niveaux y seront offerts ; idéalement dans des classes à niveau unique, sinon dans des classes multiprogrammes n'excédant pas deux niveaux par classe.

Cette ouverture ne suscite pas de réalignement chez les opposants sauf une dont l'attitude donne à penser que cette position pourrait lui convenir. Quoiqu'il en soit, l'auteure de cette proposition semblera d'elle-même y renoncer à la toute fin de la rencontre.

Un parent rappelle qu'avant la fermeture de l'école primaire, certains parents du village envoyaient leurs enfants à Sainte-Gertrude, convaincus d'y trouver une meilleure qualité d'enseignement. « *Aujourd'hui, alors qu'il manque d'élèves, ils voudraient qu'on envoie nos enfants à Preissac.* »

Un parent affirme que les résidants du secteur du Pont craignent, s'ils acceptent que leurs enfants fréquentent l'école primaire de Preissac, advenant sa réouverture, que cela ne les contraigne à poursuivre leurs études secondaires à Amos alors qu'il serait beaucoup plus avantageux pour eux d'aller à Malartic. Il ajoute, par ailleurs, advenant que cette crainte s'avère non fondée, que les enfants du Pont, au moment d'accéder au secondaire (à Malartic) seraient séparés de leurs amis du primaire de Preissac (qui eux se dirigeraient vers Amos).

L'animateur intervient pour préciser, à propos des classes multiprogrammes, que la recherche y fait état d'aussi bonnes performances que dans les classes à niveau unique, que ce modèle d'organisation est très répandu au Québec en milieu rural et en milieu urbain, et que c'est à la demande des parents, dans certains cas, qu'on y a recours.

L'animateur pose ensuite les questions suivantes : Dans l'éventualité d'une réouverture de l'école primaire de Preissac, êtes-vous disposés à y envoyer vos enfants ? Si oui, à quelles conditions ?

Quatre parents répondent fermement par la négative.

Une mère appelle de ses vœux des routes plus carrossables et sécuritaires, mais ne parvient pas à répondre à la question posée.

Le dissident du début de la rencontre affirme très clairement qu'il enverrait son enfant à l'école de Preissac précisant, une fois de plus, qu'il demeure plus près du village et qu'il a eu des expériences désagréables avec le transport vers Cadillac.

La plupart des commentaires de la fin de la rencontre ont trait à l'absence de sentiment d'appartenance à la communauté de Preissac chez les résidants du secteur du Pont voire même, dans certains cas, à un sentiment d'aliénation et à une certaine agressivité : « *Les gens du village s'occupent de nous quand ils ont besoin de nous.* » « *C'est dommage, les gens du village ont écoeuré ceux du Pont.* » « *Il demeure que ça a*

toujours été deux places. » « On n'a pas la même mentalité. Quand on leur demande quelque chose, ils nous envoient promener. S'ils étaient gentils avec nous, je serais mieux disposée à leur endroit. » « Le village des gens du Pont, c'est Cadillac. C'est deux gangs différentes. » « On est mieux accueillis à Cadillac. »

Les tous derniers commentaires traduisent une certaine lassitude à l'endroit d'un débat qui ne finit jamais et la crainte de faire les frais d'une solution que les résidents du village imposeraient aux gens du Pont.

La réunion se termine vers 20 h 45.

Annexe 4

Compte rendu du groupe de discussion du secteur Nord de Preissac le jeudi 27 janvier 1994

La réunion débute vers 19 h 20.

1. Participation

Les parents présents sont :

- Sylvain Pelchat ; deux enfants d'âge préscolaire
- Suzanne Houle et Michel Dubuc ; deux enfants au primaire, deux d'âge préscolaire
- France Ménard ; deux enfants en 4^e et 6^e années
- Thérèse Pelchat et Mario Fortin ; un enfant de deux ans
- Fernand Gosselin ; deux enfants au primaire
- François Labrecque ; un enfant d'âge préscolaire
- Simone Bizier et Serge Gosselin ; trois enfants d'âge préscolaire
- Claire Perron et Denis Landry ; deux enfants au primaire, un d'âge préscolaire
- Josée Cyr ; un enfant en 1^{re} année, un d'âge préscolaire
- Christian Nielly, deux enfants d'âge préscolaire
- Nathalie Desputeau, deux enfants d'âge préscolaire
- Ghislain Beaupré, un enfant en 5^e année

Au total 12 familles sont représentées par 16 parents, totalisant 10 enfants de niveau primaire fréquentant tous l'école de Sainte-Gertrude à l'exception de deux qui vont à Amos. (Ces 12 familles comptent au moins 15 enfants d'âge préscolaire.)

Participent également à la rencontre à titre d'observateurs :

- deux représentants des commissions scolaires :
 - Monique Baribeau, commission scolaire de Malartic,
 - Ghislain Meunier, commission scolaire Harricana.
- deux représentants de la municipalité de Preissac :
 - Denis Dufour, directeur général,
 - Laurent Saint-Cyr, conseiller municipal.
- un représentant du syndicat des enseignants :
 - Jocelyn Carrier.

Les représentants de l'UQAT sont Mario Carrier, responsable de la recherche et animateur de la rencontre et Pierre Beaulieu, agent de recherche et secrétaire de la rencontre.

2. Déroulement

L'animateur introduit brièvement le sujet, précise le but de la rencontre qui consiste essentiellement à recueillir le point de vue des parents, explique l'implication de l'UQAT dans le dossier de l'enseignement primaire à Preissac et demande ensuite aux parents de préciser leurs attentes à l'endroit de la rencontre.

Le premier intervenant s'interroge sur la présence d'une représentante de la commission scolaire de Malartic (« *La CSM est un intervenant dans le dossier.* ») et sur le fait que les parents aient été rencontrés en deux groupes distincts (« *C'est un choix des gens de l'UQAT.* ») Quelques-uns témoignent néanmoins d'une certaine méfiance : « *J'espère que ce n'est pas une magouille.* » « *J'espère que la décision n'est pas déjà prise.* » Une mère précise immédiatement qu'elle est favorable à la réouverture de l'école de Preissac à condition que la qualité de l'enseignement soit assurée.

L'organisation scolaire présente

L'animateur demande aux parents quels sentiments de satisfaction ou d'insatisfaction leur inspire l'organisation scolaire actuelle en vertu de laquelle, l'école locale étant fermée, leurs enfants d'âge primaire sont scolarisés à Sainte-Gertrude.

La plupart des parents (12 sur 16) réagissent à cette question. Tous, à l'exception d'une mère qui se déclare satisfaite, dénoncent l'organisation scolaire actuelle pour divers motifs. Le motif le plus souvent évoqué a trait au transport scolaire qui :

- fait perdre 10 à 15 minutes par jour de classe aux enfants de la maternelle ;
- est très fatigant pour des enfants en bas âge, surtout ceux du premier cycle ;
- rend les enfants agressifs ;
- lorsqu'il est retardé à cause du froid, contraint les enfants à dîner vers 10 h 30 ;
- inciterait au décrochage scolaire, etc.¹

Les autres motifs d'insatisfaction mentionnés sont :

- c'est une école d'indiscipline et de mauvais exemple (cigarette, alcool) ;
- l'impression que les enfants provenant de Preissac ne sont pas traités équitablement ou adéquatement à Sainte-Gertrude ;
- l'organisation des dîners en deux groupes (faute d'espace) qui contraint les enfants à manger rapidement, à entrer et à sortir fréquemment de l'école (habillement, pieds humides, etc.) ;
- le fait que les enfants ne développent pas de sentiment d'appartenance à Preissac ;
- le taux élevé de roulement de personnel enseignant à Sainte-Gertrude.

1. Un parent précise que lorsque l'école de Preissac était ouverte, le transport des enfants du secteur du village n'excédait pas une vingtaine de minutes. Le transport vers Sainte-Gertrude exige nécessairement plus de temps à cause des distances mais aussi parce que les élèves du secondaire sont véhiculés avec ceux du primaire.

L'organisation scolaire future

L'animateur demande aux parents comment ils entendent idéalement l'organisation scolaire de niveau primaire à Preissac dans le futur.

De la longue discussion qui suit, il ressort clairement que les parents présents sont unanimes à souhaiter la réouverture de l'école primaire de Preissac² tout en se montrant conscients du fait que l'organisation de cette école sera confrontée à des problèmes d'effectifs tant et aussi longtemps que persistera la division entre le secteur du Pont et le secteur du village.³ L'insuffisance des effectifs – les parents s'en disent très conscients – pourrait avoir comme conséquence que les six niveaux du primaire ne puissent être tous offerts dans cette école, ce qu'ils se disent disposés à accepter, de même qu'ils consentent à la formule des classes multiprogrammes sous réserve qu'on n'y trouve pas plus de deux niveaux par classe. Ils se disent en outre ouverts à des échanges d'élèves avec les paroisses voisines, surtout si les enfants du premier cycle de Preissac pouvaient être scolarisés dans leur village.⁴ Ce qui importe, c'est la réouverture de l'école. On pense que cette réouverture amènera progressivement les parents du secteur du Pont à y envoyer leurs enfants si l'organisation est stable et les services de qualité. On pense, en outre, que la hausse des effectifs justifiera la dispensation par étape de tous les autres niveaux du primaire, dispensation à laquelle on souhaite que la CSH ne s'opposera pas.

De cette discussion émergent un certain nombre de griefs à l'endroit de la commission scolaire Harricana à qui il est reproché :

-
2. Une mère précise – pour la deuxième fois de la rencontre – qu'elle tient toutefois à ce que ses enfants bénéficient de tous les services qu'on retrouve dans les autres écoles.
 3. Un parent propose que les parents du secteur du Pont soient libres d'envoyer leurs enfants fréquentant déjà l'école dans l'institution de leur choix. Quant aux enfants du secteur du Pont qui entreprendraient leurs études, ils seraient tenus de fréquenter l'école de Preissac. L'hypothèse d'une contrainte s'appliquant à tous les enfants du secteur du Pont sans exception est évoquée à quelques reprises mais demeure sans suite.
 4. On doute toutefois que les parents des paroisses voisines, dont Sainte-Gertrude, consentent à des échanges d'élèves.

- de traiter Preissac de façon inéquitable : ainsi, le village de Berry aurait conservé son école primaire même si la clientèle scolaire n'est pas supérieure à celle de Preissac ;
- de s'être opposée à la formule d'échanges d'élèves qui aurait pu permettre le maintien de l'école de Preissac. On aurait eu recours à cette formule dans d'autres paroisses de la CSH ;
- d'avoir refusé de transporter des élèves du secteur du Pont désireux de fréquenter l'école du village ;
- le fait que Preissac soit la seule localité de la CSH dont les enfants du primaire sont scolarisés dans une autre commission scolaire.

La réunion se termine vers 21 h 45.



Annexe 5

Prévisions de clientèle scolaire de niveaux maternelle et primaire
pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Preissac
pour les années scolaires 1994-1995 à 1998-1999 inclusivement

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Maternelle	13	12	5	19	10
Primaire 1	8	13	12	5	19
Primaire 2	7	8	13	12	5
Primaire 3	4	7	8	13	12
Primaire 4	11	4	7	8	13
Primaire 5	9	11	4	7	8
Primaire 6	9	9	11	4	7
Total	61	64	60	68	74

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

Annexe 6

Prévisions de clientèle scolaire de niveaux maternelle et primaire
pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Preissac
pour les années scolaires 1994-1995 à 1998-1999 inclusivement
selon les deux territoires de commission scolaire

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999	
	CSH	CSM	CSH	CSM	CSH	CSM	CSH	CSM	CSH	CSM
Maternelle	12	1	12		5		15	4	9	1
Primaire 1	8		12	1	12		5		15	4
Primaire 2	6	1	8		12	1	12		5	
Primaire 3	4		6	1	8		12	1	12	
Primaire 4	7	4	4		6	1	8		12	1
Primaire 5	9		7	4	4		6	1	8	
Primaire 6	6	3	9		7	4	4		6	1
Total	52	9	58	6	54	6	62	6	67	7

Source : recensement municipal de Preissac, décembre 1993



Annexe 7

Rapport d'étude sur les écoles primaires et les classes multiprogrammes
Direction de la recherche, ministère de l'Éducation
gouvernement du Québec, septembre 1992, 37 pages

Basée sur des données de 1991-1992, l'étude a pour but d'éclairer la problématique des petites écoles et des classes multiprogrammes dans les écoles primaires du réseau public. Elle vise plus précisément à décrire les écoles primaires du Québec en fonction de leur taille et de la présence de classes multiprogrammes et à évaluer les répercussions du type d'école fréquentée au primaire sur la réussite scolaire et sur le redoublement des élèves.

La classe multiprogramme y est définie comme *une classe réunissant, sous l'autorité d'un seul enseignant, dans les mêmes conditions de lieu et d'horaire, des élèves inscrits à des programmes d'études correspondant à des classes (échelon de programme) différentes.* (Vocabulaire de l'éducation, deuxième édition, Les publications du Québec, 1990, p. 64).

Le phénomène des petites écoles (écoles de moins de 100 élèves)

Au Québec, en 1991-1992, 13,4 p. cent des écoles primaires comptent moins de 100 élèves. Ces écoles accueillent 2,7 p. cent de l'ensemble de la clientèle du primaire. La moyenne par école est de 54 élèves. Les trois quarts (74 p. cent) de ces écoles offrent les six niveaux du primaire.

En Abitibi-Témiscamingue, 16,7 p. cent des écoles primaires comptent moins de 100 élèves.

Les classes multiprogrammes

Le tiers (32,6 p. cent) des écoles primaires du Québec comptent au moins une classe multiprogramme. Les classes multiprogrammes accueillent 6,2 p. cent de l'ensemble de la clientèle scolaire de niveau primaire, et 93 p. cent des écoles comptant au moins une classe multiprogramme dispensent l'enseignement de la 1^{re} à la 6^e année inclusivement.

Les classes multiprogrammes sont le plus souvent composées de 21 à 25 élèves (41,1 p. cent des cas), de 16 à 20 élèves (25 p. cent des cas) ou de 26 à 30 élèves (17,6 p. cent des cas). La moyenne est de 22 élèves par classe.

En Abitibi-Témiscamingue, 24,4 p. cent des écoles primaires ont des classes multiprogrammes. Dans l'ensemble du Québec, les pourcentages régionaux vont de 77 en Gaspésie – Bas-Saint-Laurent – Îles-de-la-Madeleine à 18,7 dans la région de Montréal.

Au Québec, en 1991-1992, on compte 1 554 classes multiprogrammes réparties dans 680 écoles. Les trois quarts (74 p. cent) de ces classes se trouvent dans des écoles offrant les six niveaux du primaire : 93,3 p. cent de ces classes comportent deux niveaux, 5,5 p. cent trois niveaux et 1,2 p. cent un autre type de regroupement.

Quant aux autres classes multiprogrammes (407) se trouvant dans des écoles n'offrant pas les six niveaux du primaire, l'étude ne nous permet pas de savoir à quel type de regroupement elles donnent lieu.

Petites écoles et classes multiprogrammes

73,8 p. cent des petites écoles (moins de 100 élèves) offrant les six niveaux du primaire ont des classes multiprogrammes, lesquelles accueillent 60,6 p. cent de l'ensemble de la clientèle totale de ces petites écoles.

La réussite des élèves selon le type d'école fréquentée

La réussite est estimée ici au moyen du pourcentage des élèves dans une école qui ont doublé une année.

1. Effets liés au type d'école

« ... les pourcentages des doubleurs sont légèrement supérieurs dans les petites (moins de 100 élèves), dans les moyennes-petites (100 à 174) ou dans les moyennes écoles (175 à 249). Par ailleurs, lorsque l'on compare les écoles de même taille avec ou sans classes multiprogrammes, on observe que les pourcentages des doubleurs sont légèrement inférieurs dans les écoles ayant des classes multiprogrammes. » (page 20)

2. Effets liés à la taille de l'école

« ... les pourcentages des doubleurs sont légèrement supérieurs dans les écoles de moins de 250 élèves par rapport aux écoles plus grandes. » (page 20)

3. Effets liés aux classes multiprogrammes

« ... indépendamment de la taille de l'école, les pourcentages des doubleurs sont légèrement plus faibles dans les écoles où il y a une proportion importante (50 p. cent ou plus) des élèves dans les classes multiprogrammes. Comparativement aux écoles avec classes multiprogrammes, on observe que les pourcentages des doubleurs sont d'environ 2 à 3 p. cent supérieurs dans les écoles sans classes multiprogrammes. » (page 22)

Conclusion

« De manière générale, le pourcentage des doubleurs est légèrement supérieur dans les écoles de moins de 250 élèves comparativement au pourcentage des doubleurs dans les écoles plus grandes. Par ailleurs, à tailles d'écoles égales, les écoles ayant une proportion importante (50 p. cent et plus) d'élèves dans des classes multiprogrammes ont un pourcentage des doubleurs légèrement inférieur à celui des écoles n'ayant pas de classes multiprogrammes. » (page 24)

« En somme, la présente étude révèle que les écoles de petites tailles et les classes multiprogrammes ne sont pas des phénomènes marginaux. » (page 24).